

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. David Martin, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, François Lefort, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Ruth Bänziger, Philippe Poget, Philippe de Rougemont, Marta Julia Macchiavelli, Boris Calame*

*Date de dépôt : 28 février 2022*

## **Proposition de motion pour une juste tarification du stationnement en surface bénéficiant aux habitantes et aux habitants des centres urbains – mesures d'incitation**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que « le stationnement est un levier majeur pour inciter à utiliser une mobilité qui ne pénalise pas l'activité économique » selon les propos du Conseil d'Etat ;
- que les parkings souterrains publics et privés du centre urbain sont en sous-utilisation et que cette tendance se renforce avec la politique de résiliation des abonnements pendulaires dans les parkings publics, le report modal et la part croissante du télétravail ;
- que l'espace public est rare et doit répondre à des besoins croissants pour améliorer la qualité de vie des quartiers, la circulation des transports publics, la mobilité douce ou encore la végétalisation des rues ;
- que le macaron « habitant » genevois coûte environ moitié moins cher que dans la moyenne des villes suisses ;
- que le coût actuel d'un macaron « habitant » genevois – qui ne représente qu'environ 10% du prix d'un abonnement « habitant » dans un parking souterrain de la Fondation des parkings – n'incite pas à stationner son véhicule en souterrain ;

- que le nombre de macarons vendus dépasse parfois le nombre de places bleues disponibles dans les quartiers du centre urbain (surbooking), ce qui provoque beaucoup de trafic inutile lors de la recherche de places ;
- que la part de ménages sans voiture est en constante augmentation dans les communes urbaines (pour la Ville de Genève, ce taux est passé de 30 à 41% entre 2000 et 2015) ;
- que l'autopartage – qui permet de se libérer des contraintes et des coûts fixes liés à la possession d'un véhicule et de limiter les « usages réflexes » de l'automobile – est en fort développement<sup>1</sup>,

invite le Conseil d'Etat

- à renforcer l'attractivité et l'accessibilité des abonnements en parking souterrain dans les quartiers, a minima à l'intérieur des centres urbains (zone II LMCE), et ce à travers :
  - des tarifs d'abonnement de la Fondation des parkings revus à la baisse pour les habitantes et habitants : ces abonnements en parking souterrain devraient correspondre au maximum au double du prix du macaron ;
  - des rabais pour les personnes à faible revenu (sur base du RDU) pouvant démontrer une forte dépendance à la voiture pour des raisons professionnelles ou privées (handicap, maladie, etc.) ;
  - une collaboration renforcée entre la Fondation des parkings et les autres détenteurs de parkings souterrains publics et privés pour mieux valoriser les places de stationnements vides ;
  - des campagnes d'information ciblées par quartiers pour annoncer les nouveaux tarifs et encourager les habitantes et habitants ayant un macaron à prendre plutôt un abonnement dans un parking souterrain ;
- à adapter la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LCR) et son règlement (RaLCR) en proposant, a minima à l'intérieur de l'hypercentre et des centres urbains (zone I+II LMCE) :
  - un prix du macaron de 800 francs pour les habitantes et habitants et au minimum de 1200 francs pour les entreprises ;
  - un ajustement du prix tenant compte à fois de l'emprise au sol du véhicule (encombrement) et de ses émissions de CO<sub>2</sub> ;

---

<sup>1</sup> Mobility compte aujourd'hui dans le canton 17 000 abonnés contre 8700 en 2017.

- une augmentation du prix échelonnée dans le temps du macaron pour permettre aux ménages d'anticiper et de faire évoluer leurs pratiques de mobilité (p. ex. sur 3 ans) ;
- à utiliser les recettes supplémentaires générées par le macaron sous forme de mesures de report modal, et notamment :
  - la restauration d'une subvention cantonale pour l'achat d'un vélo mécanique ou électrique (supprimée en 2018) ;
  - un chèque « mobilité durable » accordé aux ménages qui restituent leur plaque d'immatriculation en s'engageant sur la durée à ne plus posséder de voiture, utilisable pour différentes options telles qu'abonnement TP annuel, achat de vélos, abonnement et crédit d'autopartage, etc. (cette mesure doit viser a minima les ménages domiciliés à l'intérieur zone I+II LMCE) ;
  - un soutien aux acteurs de la livraison bas carbone du dernier kilomètre permettant de limiter le recours à la voiture pour le transport des achats ;
- à développer un plan d'action « autopartage » pour rendre plus facile et accessible aux familles l'usage ponctuel de voitures en collaboration avec les sociétés d'autopartage telles que Mobility, les compagnies de locations de voitures et les communes.
- à déployer une large campagne de communication mettant en évidence les nombreuses alternatives à disposition ainsi que les avantages pour les ménages de la mobilité sans voiture (économies, santé, etc.).

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Les places de parking souterrain au centre-ville du canton sont en suroffre et cette tendance se renforce suite à la résiliation des abonnements pendulaires dans les parkings publics, l'amélioration du report modal et la part croissante du télétravail. A l'inverse, l'espace public est rare et doit répondre à un besoin croissant d'améliorer la qualité de vie des quartiers, la circulation des transports publics, la mobilité douce ou encore la végétalisation.

Aujourd'hui, le coût d'un macaron « habitant » genevois (200 francs/an) représente environ 10% du prix d'un abonnement « habitant » dans un parking souterrain de la Fondation des parkings (en moyenne 190 francs/mois). Si on le compare à une place de parking privée louée sur marché (env. 300 francs/mois), ce ratio correspond à 5%.

A ce prix, l'intérêt pour un-e automobiliste de parquer sa voiture dans un parking souterrain est minime. **En incitant ne serait-ce qu'une faible partie des habitant-e-s des quartiers urbains du canton à prendre un abonnement dans un parking souterrain ou à renoncer à leur voiture, c'est autant de places qu'on libère en zone bleue pour les habitant-e-s qui détiennent un macaron.**

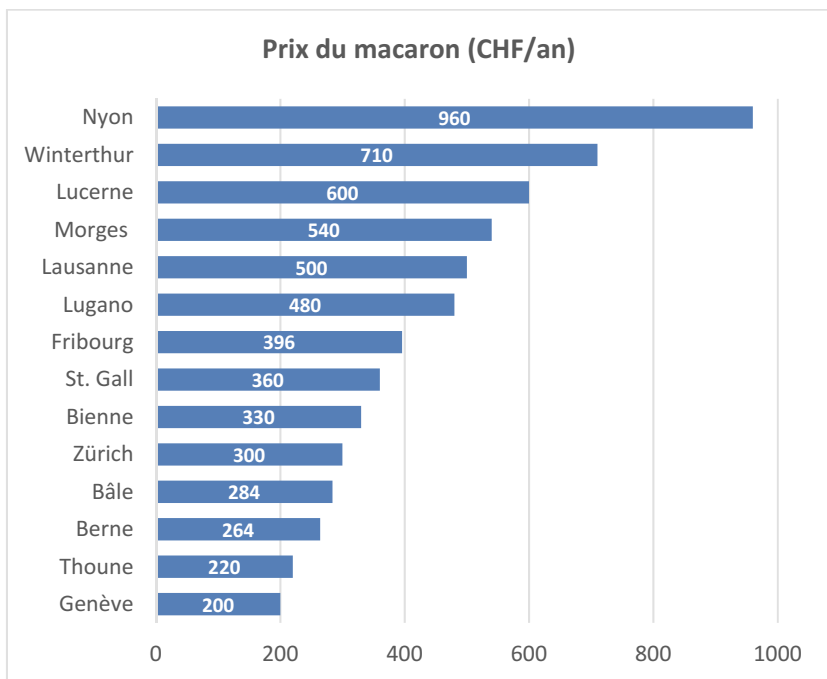
Un comparatif du prix des macarons en Suisse permet de constater que le prix pratiqué à Genève est extrêmement bas au regard de la tarification pratiquée dans les autres grandes villes de Suisse (moyenne à 440 francs/an). Chez nos voisins de Nyon, le macaron « habitant » annuel est à 960 francs. En ville de Lausanne, il coûte 500 francs et à Lucerne 600 francs.

Début 2021, l'Etat de Genève revoyait la tarification de ses parkings souterrains « afin de dissuader les pendulaires de se rendre au travail en voiture et de favoriser les habitant-e-s et les visiteurs occasionnels »<sup>2</sup>. Si la volonté de l'Etat, dans sa révision de la tarification du stationnement en parking souterrain, était d'y offrir davantage de places aux habitantes et habitants, le prix dérisoire du macaron genevois est comparativement trop peu incitatif. Sans ajustement à la hausse, les chances de voir les habitant-e-s prendre des abonnements en ouvrage sont faibles.

---

<sup>2</sup> <https://www.tdg.ch/en-2021-geneve-chassera-les-pendulaires-de-ses-parkings-278857451999>

Or l'utilisation du domaine public représente un coût d'opportunité extrêmement important, au vu des objectifs climatiques cantonaux, notamment concernant le secteur de la mobilité. Non seulement le stationnement en voirie (et sa tarification) contribue à rendre l'utilisation de la voiture individuelle très attractive, mais il empêche le déploiement de mesures de mitigation et d'adaptation au défi climatique.



Graphique 1 : Prix des cartes de stationnement pour résidents dans les 12 plus grandes villes de Suisse (francs/an)<sup>3,4</sup>

Une gratuité du stationnement ne couvre aucunement les coûts directs et indirects de la mise à disposition d'une place de stationnement en voirie. En tenant compte des coûts externes (comme la pollution, les coûts des accidents

<sup>3</sup> Sources : Analyse Comparis sur les cartes de stationnement permanentes dans les villes suisses août 2020) complétée avec recherches sur le web.

<sup>4</sup> Berne projette de faire passer son macaron à 492 francs/h avec des prix différenciés pour les voitures électriques (Berner Zeitung, du 08.09.2021).

et l'entretien de l'infrastructure), le coût réel d'une place de stationnement en voirie est estimé à un peu plus de 5 francs par heure<sup>5</sup>.

Au vu de ce qui précède, la présente motion demande au Conseil d'Etat d'agir, d'une part, sur les prix du stationnement de façon à réduire l'écart entre stationnement en voirie et en parking souterrain et, d'autre part, à augmenter les incitatifs pour que les habitant-e-s – en priorité dans les centres urbains (zone I+II LMCE) denses et congestionnés – fassent le choix de modes de transports plus durables.

Plus spécifiquement, il s'agira de fixer un prix annuel du macaron plus élevé qu'aujourd'hui, suffisamment incitatif et tenant compte des impacts du véhicule (en particulier de son emprise au sol).

**Cette augmentation de prix devra être accompagnée de mesures de compensation au bénéfice des habitant-e-s des quartiers.**

Il s'agira de baisser les tarifs des abonnements habitant-e-s dans les parkings souterrains pour les rendre plus attractifs, d'établir des rabais pour les personnes les plus précaires qui ne peuvent se passer de leur véhicule privé et de faciliter l'accès aux nombreuses places de stationnement inoccupées dans les parkings souterrains du centre urbain.

En effet, dans certains quartiers denses tels que les Eaux-Vives et les Pâquis, la FdP dispose de peu de places, mais d'autres entités publiques<sup>6</sup> ont des places qui pourraient être incluses dans l'offre d'abonnement de la FdP moyennant la mise en place de conventions. De nombreux propriétaires immobiliers publics – mais aussi privés ! – perdent de l'argent aujourd'hui parce qu'ils n'arrivent plus à trouver preneurs pour les places de parking souterrain. Il y a ici un cercle vertueux à enclencher !

Egalement en tant que mesure de compensation, le Conseil d'Etat est invité à élargir la palette de soutien au report modal pour les habitant-e-s. On pense notamment à un « chèque mobilité » versé aux personnes qui renoncent à posséder une voiture, libérant ainsi de l'espace au centre urbain. Le montant de ce chèque devra être établi de façon à obtenir un équilibre entre les recettes générées par les nouveaux prix du stationnement et le nombre de bénéficiaires potentiels des subventions. En partant par exemple sur un « chèque mobilité » de 1000 francs, cela permettrait de couvrir l'équivalent

---

<sup>5</sup> Berner Zeitung, « Parkieren in der Stadt Bern soll teurer werden », 23.08.2021.

<sup>6</sup> Notamment Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève (GIM), fondations de logement social cantonales et communales, caisses de pensions telles que CPEG, CAP, etc.

d'un an d'abonnement Unireso pour deux personnes ou deux ans d'abonnement Mobility dont 15 excursions d'une journée avec une voiture familiale au Salève (exemple).

Ces recettes permettront également de développer proactivement les solutions d'autopartage ou de location de voiture pour les familles, en collaboration avec les prestataires de la branche. En effet, il est assez typique que les jeunes parents décident d'acheter une voiture pour faciliter les excursions de weekends ou de vacances avec leurs enfants. Avec l'aide de l'Etat et des communes, les prestataires pourront améliorer les offres à l'intention des familles pour les rendre accessibles tant du point de vue du prix et de la simplicité logistique (p. ex. mise à disposition gratuite de places pour des emplacements Mobility supplémentaires, points de location équipés de casiers avec des sièges enfants, service de dépose pour accéder au véhicule devant son immeuble, cartes fidélité, etc.).

Enfin, l'Etat pourra collaborer avec les acteurs associatifs pour lancer une large campagne de communication « ma vi(II)e sans voiture c'est cool » pour mettre en évidence toutes les possibilités qui permettent de se passer de voiture en ville à travers des retours d'expérience et des témoignages<sup>7</sup>.

Par la présente motion, les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat d'entreprendre toutes les démarches utiles pour établir des prix de stationnement plus justes pour les habitant-e-s des centres urbains et de faciliter tout ce qui leur permet d'aller vers un report modal.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

---

<sup>7</sup> <https://geneveetmoi.ch/sansvoiture/>